

Sur le Chapitre 65 : Du prier du monastère.

CHAPITRE 65, DU PRIEUR DU MONASTÈRE - 1

22, 12, 17

La conversion monastique est offerte à tous, pas n'est besoin d'être un saint pour l'embrasser, il suffit seulement de désirer, avec l'aide de la grâce de Dieu, de devenir un saint, et un grand saint. En de nombreux passages de sa Règle Notre Bienheureux Père nous laisse voir en profondeur qu'il sait de quoi il parle quand il aborde la question de la misère humaine pour laquelle il a ouvert son école du service du Seigneur. Ailleurs il parlera d'« atelier », là où on tape sur le métal pour le plier, là où on rabote le bois pour le rectifier. Au chapitre 27^{ème} il est bien dit que l'Abbé a mission de conduire des âmes faibles et non des surdoués en tous genres.

Le chapitre 65^{ème} que nous venons d'entendre, a le triste privilège de faire le grand déballage de cette misère faite de défauts, de vices et de péchés qui peut se trouver dans le cœur d'un homme consacré à Dieu. On peut compter trente trois expressions négatives, et pas des moindre (je ne les redis pas, on vient de les entendre, et on les entendra encore ce soir et la semaine prochaine). Et si cela ne suffit pas, on peut y ajouter plus de la moitié des instruments des bonnes œuvres qui disent ce qu'il ne faut pas faire, garde-fou contre les tentations multiples qui peuvent assaillir le moine : Ne pas tuer, ne pas commettre d'adultère, ne pas vouloir passer pour saint avant de l'être, etc., etc. Tout ça va de soi, mais ça va tout de même mieux en le disant, et l'histoire monastique le confirme.

Dans bien d'autres passages on trouve des mises en garde contre telle ou telle dérive possible : aux chapitres 39 et 40, par exemple, sur la mesure du manger et du boire, on nous dit : attention à l'intempérance et l'ivrognerie ; ailleurs c'est le risque pour les retardataires à l'office de nuit, s'ils sont interdits de chœur, d'aller se recoucher ou de bavarder. Il y a même un chapitre intitulé : "Que nul ne se permette de frapper ou d'excommunier à tout propos". Le chapitre sur l'élection de l'abbé parle des moines qui manquent de jugement, et saint Benoît prévoit même l'appel au bras séculier pour empêcher le complot des méchants qui aurait choisi quelqu'un de complice de leurs dérèglements, suit toute une liste de ce que ne doit pas être l'élu. Et puis il y a aussi tout au long de la Sainte Règle les multiples mises-en-garde contre le murmure, contre la négligence, contre la volonté propre.

Surtout, il y a le code disciplinaire. Combien de fois n'est-il pas dit : « Et s'il ne s'amende pas il sera soumis à la "correction régulière" ». Celle-ci comporte six temps bien précis : réprimande secrète, réprimande publique, excommunication mineure ou châtiment corporel, excommunication majeure, les verges, la prière conventuelle. Au terme desquels, soit le cœur du délinquant s'est assoupli et il peut faire une satisfaction convenable, soit c'est le fer qui retranche.

C'est là la matière sur laquelle va travailler la grâce pour amener chacun vers les sommets pour avoir part au royaume du Christ, comme dit le prologue. De fait, nous avons tous hérité d'une nature blessée, et si nous ne retrouvons peut-être pas dans tous ces douloureux qualificatifs contre lesquels nous sommes mis en garde, il y en a bien un ou deux que nous

ne connaissons que de trop tant ils habitent les profondeurs de notre âme. Certes, deux mille ans de civilisation chrétienne ont laissé quelque heureux habitus en nous (mais ça reste fragile, l'air du monde les balaye si vite), et puis nous avons été baptisé, et reçu le sacrement de confirmation, et nous communions chaque jour, et nous chantons l'office et faisons oraison, toutes choses qui nous conforte dans notre combat spirituel quotidien. Mais il reste que dans ce combat certain manie l'épée moins bien que d'autres, et qu'il ne faut pas s'étonner quand, dans la vie communautaire, l'un ou l'autre dérape un peu. Prier pour lui, redoubler de charité à son égard, l'aider si on peut, lui-même nous revaudra cela quand ce sera notre tour.

Sumus homines fragiles qui facimus invicem angustias, sed si angustiantur vasa carnis dilatentur spatia caritatis dit Saint Augustin. *Nous sommes des hommes fragiles qui nous créons à l'envi des embûches, mais si nos corps de chair connaissent l'étroitesse, que s'élargissent et se déploient les espaces de la charité.*

Nous allons fêter la venue parmi nous du Rédempteur de l'homme, prions le de continuer son œuvre salvifique en nous, autour de nous et jusqu'aux extrémités du monde.

CHAPITRE 65, DU PRIEUR DU MONASTÈRE - 2

23, 08, 19

Nos Constitutions nous disent au sujet du Prieur :

N° 103 .*Que la nomination de tous les officiers du monastère revient à l'abbé. Cette nomination a lieu au moins tous les trois ans.*

N° 104 .*Le prieur doit être un moine prêtre.*

N° 105 .*Le prieur claustral a pour office de veiller sur toute la communauté et de s'assurer que l'observance régulière ne souffre aucun dommage : il remplira cette charge sous l'autorité et la vigilance de l'abbé, en son nom et d'après ses directives. Il devra, en se laissant guider par la prudence et conformément aux dispositions prises par l'abbé, reprendre publiquement ou en privé ceux qui commettraient des fautes.*

Lorsque l'abbé est présent, le prieur doit limiter son activité à ce qui lui a été confié. Lorsque l'abbé est absent ou défunt, il doit gouverner le monastère avec prudence et discrétion, en se gardant de modifier l'ordre établi par lui. (...) A moins d'une nécessité pressante, il ne quittera pas le monastère et prendra grand soin de ne se prêter à aucune innovation par complaisance envers les frères.

Dans son Commentaire p. 526 Dom Delatte a une page pour décrire les qualités d'un Prieur :

S'il est saint, Dieu soit béni, car il faut de la vertu à celui qui doit à la fois commander et obéir, obéir mieux et avec une docilité plus profonde, obéir à un homme qu'il voit de plus près et dont peut-être il connaît bien les faiblesses. Il va de soi qu'il aura de l'intelligence et de la circonspection. Il sera régulier et vraiment moine, puisque sa charge est surtout de maintenir l'observance exacte. Et saint Benoît lui rappelle que, dans la mesure même où il est élevé au-dessus des autres, il devra donner l'exemple d'une plus grande fidélité aux préceptes de la Règle. Qu'il soit attaché à son Abbé, c'est tout naturel ; il s'efforcera au besoin de rapprocher de celui-ci et de lui amener les frères. Il aimera ceux-ci par conséquent. Il est presque souhaitable qu'il soit d'une trempe un peu différente de celle de l'Abbé : dans l'intérêt de l'Abbé lui-même, à qui le Prieur pourra donner, à l'occasion et respectueusement, un bon conseil ; dans l'intérêt aussi de ses frères, qui pourront parfois trouver chez le Prieur certaines qualités complémentaires de celles de l'Abbé.

Dans la "Vie de Madame l'Abbesse" par Dom Delatte est rapporté la mort de Dom Gardereau, Prieur de Solesmes vie dactylographiée, t2, p. 71-72.

Le samedi 5 mai, au cours du dîner le Prieur de Solesmes, Dom Gardereau, fut frappé d'une attaque de paralysie. Il était plus qu'octogénaire, avait vu le Solesmes des premières origines, et n'avait cessé durant sa longue vie d'être pour tous ses frères un exemple de fidélité, de charité aimable, de dévouement. Nul ne pouvait se méprendre, Dieu se proposait de couronner une vie pleine de mérites et sanctifiée par une prière continuelle. « Combien je suis inquiet, écrivait le Cardinal Pitra, du coup qui a frappé ce bon vieil ami Dom Gardereau (...) il n'y a pas de moine de Solesmes dont le souvenir me soit plus cher et ne me soit plus souvent revenu au cœur ». Dom Gardereau reçut les derniers sacrements le 10 mai, au jour de l'Ascension, dans une jubilation extrême. Il ne cessa jusqu'à son dernier souffle de dire l'Office divin avec ses infirmiers : « Je ne veux pas, disait-il, être en retard de l'Office quand Dieu viendra ». Trois jours avant sa mort, le 12, pendant la visite que lui fit le Père Abbé : « Mon Père, lui dit-il, voulez-vous m'accorder une grâce ? » Et Dom Couturier avec sa bonté ordinaire lui répondit : « Je n'ai rien à vous refuser - Je voudrais mourir simple moine, reprit Dom Gardereau, acceptez ma démission, déchargez-moi de mon office de Prieur, ni plus ni moins, il est temps. Puis donnez-moi la joie de voir Dom Delatte à ma place et avant de mourir de faire entre ses mains acte d'obéissance ». Dom Couturier, très ému, écarta la demande, protesta que rien ne pressait, et maintint à Dom Gardereau sa charge de Prieur. Dom Gardereau s'en alla vers Dieu paisiblement, le 16 mai, 10 minutes avant midi. Il avait eu peur d'être sur son office en retard avec Dieu ; Dieu lui donna d'être plutôt en avance, il avait dit Sexte et None dès le matin.

Dom Delatte n'était alors Profès solennel que depuis un mois et demi. Le soir des funérailles du Prieur défunt, sans en avoir dit un mot à qui que ce soit, Dom Couturier choisit Dom Delatte comme Prieur de Saint-Pierre : « Je sais bien, disait-il, qu'il est l'élu de la communauté, mais avant tout il est le mien ».

Cette nomination, écrivait Madame l'Abbesse, a été entourée de grâces manifestes et d'autant plus excellentes qu'elles se traduisent par un affermissement, une unité, une paix que l'Esprit de Dieu peut seul faire. C'était le vendredi avant la Pentecôte, dans le Cénacle par conséquent, que tout cela s'est accompli. 6 juin 1888.

Deux jours après Madame Cécile Bruyère écrivait une longue lettre au nouveau Prieur pour lui dire ce que dans sa pensée devait être un Prieur pour une maison monastique :

(...) Oui, quand tout est de Dieu, il se fait un courant surnaturel entre le préposé et les âmes qui lui sont confiées, et d'elles à lui. Toutes ces âmes sont à vous depuis longtemps, Dieu vous en a donné la clef ; avec de la patience vous ferez l'œuvre de Dieu en elles. Sans violence, sans effort, vous les attirerez peu à peu en priant pour elles, en les aimants et en vous dévouant. Votre cœur vous dictera ces milles industries dont le Seigneur a le secret pour gagner les âmes sans rien sacrifier des principes ; les circonstances elles-mêmes vous serviront ; tout se rangera, s'ordonnera pour le plus grand bien et la gloire de Dieu.

(...) Qu'est-ce qu'un Prieur dans une vraie Abbaye bénédictine ? C'est l'aîné de la famille, partageant toutes les sollicitudes de son père et ayant envers ses frères une autorité semi-paternelle, toute d'affection, de dévouement, de condescendance aimable. Sachant faire exécuter les ordres du père, il est son bras vivant et intelligent ; je dirai qu'il préside l'école d'application. Il est le plus obéissant, le plus respectueux, le plus tendre des fils : « electus ut exemplar monachorum ». C'est de son attitude que dépend toute la famille en présence de l'Abbé. L'Abbé tient la place du Christ, dit le saint Patriarche ; j'ajouterai volontiers : le Prieur

a le rôle du Saint Esprit. Rôle tout impersonnel, rôle caché ; ainsi que le souffle de la respiration, il transmet aux autres l'impulsion de l'Abbé dans le personnage collectif et le lui ramène, comme une aspiration vivante, il lui rattache toute chose. Il est le moteur secret, il serre la famille, l'unit ; il doit joindre les membres entre eux, et les membres au chef. ^{vie}
dactylographiée, t. 2, p. 75.